

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Pour les revendications Pour la défense des décrets de 1950 Contre la loi sur le dialogue social

L'appel par le SNES aux grèves des 15 décembre et 31 janvier - après un vote unanime de la CA Nationale auquel nous avons contribué - pour le retrait du projet sur l'évaluation et l'annulation des suppressions de postes a été un point d'appui. Ainsi le projet de réforme de l'évaluation, mis en route au printemps 2011, un an après, n'a toujours pas abouti.

Au moment où les attaques pleuvent pour répondre aux exigences des marchés financiers, avec une nouvelle saignée de 14 000 postes, alors que les plus grandes incertitudes planent sur les mois qui viennent, la démarche mise en œuvre le 15 décembre et le 31 janvier doit être poursuivie.

Des prises de position positives adoptées au congrès national de Reims

- Contre la ratification du nouveau traité européen, car comme le dit la motion adoptée :

« le MES, accolé au projet de Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union (TSCG) doit être rejeté, comme doit l'être ce traité : il instaure une règle d'or de l'équilibre budgétaire absurde et dangereuse, [...] et cherche à enfermer les peuples dans le carcan de l'austérité permanente, les empêchant de décider des choix économiques et sociaux qu'ils estiment nécessaires. Le SNES demande qu'il ne soit pas ratifié ».

- La prise de position pour l'abandon de l'Ecole du socle, l'abandon du socle commun, du livret personnel de

compétences. C'est la défense du second degré, dans lequel des certifiés et agrégés enseignent de la sixième à la terminale dans leur discipline de recrutement.

- La demande d'« abandon de la réforme de la formation des maîtres ».

- L'affirmation, à propos de la loi issue du protocole Tron, que « Le développement du CDI n'est pas la réponse à la précarité mais contribue à installer le modèle d'une fonction publique duale en étendant le contrat au détriment du statut ». Nous pensons qu'il faut en conséquence demander l'abrogation de la loi de mars 2012.

- La défense claire de la laïcité, avec « la demande d'abrogation de toutes les lois qui organisent le dualisme scolaire, fonds publics au service public. »

- Le refus de la CSG et de la progressivité de la CSG : « le SNES rappelle qu'il s'est opposé à la création de la CSG car se substituant aux cotisations et fiscalisant le financement de la sécurité sociale. Il continue à s'y opposer ». Le congrès a également repoussé, à la demande de plusieurs académies, la proposition d'une CSG progressive. En effet, c'est une vieille « revendication » du patronat que la protection sociale ne soit plus financée par des cotisations patronales versées par les entreprises, mais par l'impôt, payé par tous les citoyens.

Nous nous félicitons de ces prises de position que nous, délégués PRSI, avons toutes défendues et votées.

C'est cette démarche que nous proposons de poursuivre, celle de la défense des revendications, qui s'oppose à toute tentative, d'où qu'elle vienne, de démanteler notre statut. Aussi, nous attirons l'attention sur des questions majeures qui restent posées à l'issue de ce congrès.

COMBATTRE LA LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Premier bilan de la loi sur le dialogue social de juillet 2010, issue de la signature par les responsables de la FSU des accords de Bercy : cette loi a abouti au vote électronique, à la mise en cause du paritarisme par la création des Comités Techniques (CT). Ces CT ouvrent la voie à « des négociations relatives aux conditions et à l'organisation du travail, au déroulement des carrières et à la promo-

tion professionnelle » au niveau académique, et par service, bref au « détricotage » de notre statut.

Nous approuvons la prise de position du congrès demandant « le retour au vote papier sur le lieu de travail [...] et que la mesure de la représentativité des organisations syndicales se fasse à partir des élections aux CAP ». Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin : cette loi doit être abrogée.

NE PAS LAISSER « DETRICOTER » LES DECRETS DE 1950 ET NOTRE STATUT

Une discussion s'est menée tout au long du congrès sur la proposition de « travail collectif » et la demande de mise en place de « collectifs de travail », en lien avec

« l'élaboration de propositions alternatives » concernant l'évaluation. A la suite d'une vive discussion, cette proposition a heureusement été renvoyée à un « mandat d'étude ». Nous avons voté pour l'amendement (non rete-

Élections à la Commission Administrative Académique du SNES Dijon : mandat 2012-2014

nu) de plusieurs académies : « Toute instance ressemblant de près ou de loin au Conseil pédagogique nuit à la liberté de notre statut de concepteur de nos métiers. Le temps de travail collectif doit être reconnu en terme d'abaissement des maxima de services mais pas évalué et ne pas s'opposer à notre liberté pédagogique individuelle».

Aussi, comment comprendre que « **L'appel du second degré** » ne mentionne pas les décrets de 1950 et propose

« d'inclure dans les services du temps pour le travail collectif, la concertation » ? Demander une nouvelle définition de nos services, la prise en compte du travail collectif, c'est soumettre les décrets de 1950 à « l'autonomie » de chaque établissement, c'est une menace pour notre statut qui définit notre service en heures de cours hebdomadaires dans la discipline de recrutement, garantie de notre liberté pédagogique.

POUR L'ANNULATION DE TOUTES LES SUPPRESSIONS DE POSTES

Lors de la discussion sur l'appel du second degré, une discussion a surgi : devons-nous demander pour la rentrée le rétablissement des postes supprimés dans tous les établissements ou limiter notre revendication aux « **établissements les plus en difficulté** » ? Nous ne comprenons pas que la tribune ait appelé à repousser l'amende-

ment d'une académie demandant le « rétablissement des postes dans les établissements à la rentrée 2012 » (qui a cependant recueilli 142 voix sur 416). Pourquoi faudrait-il renoncer à la revendication « **d'annulation des suppressions de postes** » votée à la CA Nationale de janvier 2012 ?

POUR SUIVRE DANS LA VOIE DES REVENDICATIONS ET DE L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Nous ne nous situons pas dans le cadre des oppositions entre « tendances ». Nous pensons que la véritable démocratie syndicale doit permettre aux syndiqués de faire valoir leur volonté dans toutes les instances syndicales, de définir les revendications et l'action pour les faire aboutir. Nous nous félicitons que ce congrès ait su prendre collectivement

des positions qui sont autant de points d'appui pour le combat syndical. Cependant, il est indispensable d'aller plus loin : le SNES, en toute indépendance syndicale, doit continuer à défendre nos revendications, ce qui nécessite, pour pouvoir préserver notre statut, de combattre la loi sur le dialogue social

Voter pour notre liste, c'est voter pour que le SNES défende les revendications :

**Rétablissement à la rentrée 2012 de tous les postes supprimés,
Défense des décrets de 1950, abandon du socle commun, du Livret Personnel de Compétences
et de la « réforme » du lycée.**

Pour le renouvellement de la CA académique, comme pour la CA nationale, votez pour la liste

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Edith DANRY, cert. Lettres Modernes, Collège Pasteur - Montbard (21)
Jean de ROHAN-CHABOT, cert. Histoire-Géo., Collège Les Deux Rivières - Moulins-Engilbert (58)
Carine TOURNEUR, cert. Histoire-Géo., Collège H. Dunant - Dijon / Collège Herriot - Chenôve
Isabelle ELIES, cert. Espagnol - Lycée Stephen Liégeard - Brochon (21)
Jacques TAISANT, cert. Mathématiques, Collège Les Lentillères - Dijon
Sophie MERLE-LESSAVRE, cert. Histoire-Géo., Collège François Pompon - Saulieu (21)
Haridas MOUCHIQUEL, CPE retraité - Dijon
Antoinette BONGARD, cert. Allemand, Lycée Désiré Nisard - Châtillon/Seine (21)
Catherine DAUDE - MIOTTE, cert. Documentation, Lycée S. Liégeard - Brochon
Philippe GIBERT, agr. Lettres Modernes, Lycée Prieur de la Côte d'Or - Auxonne (21)
Marie-José DUBOIS, agr. Lettres Modernes, Lycée Le Castel - Dijon
Sandrine LABILLE, CPE, Collège Pasteur - Montbard
Philippe COLAS, cert. Mathématiques, Lycée Jean Jaurès - Le Creusot (71)
Valérie GENEVOIS, cert. Technologie, Collège C. Perceret - Semur-en-Auxois (21)
Anne GATOUILLAT, cert. Technologie, Collège Pasteur - Montbard
Pierre VALLET, agr. Sciences Physiques, retraité - Dijon
Eldina RAVEL, cert. Anglais, Collège Fontaine des Duacs - Châtillon/Seine
Madeleine GAILLARD, agr. Mathématiques, retraitée - Dijon

Cette liste est constituée à l'initiative de Edith Danry, élue à la CA académique et à la CA nationale en 2009 sur la liste
Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant (PRSI). Pour tout contact : edith.danry@wanadoo.fr